



FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE
AVIS SUR LE PROJET
DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022
DE LA RÉGION RÉUNION

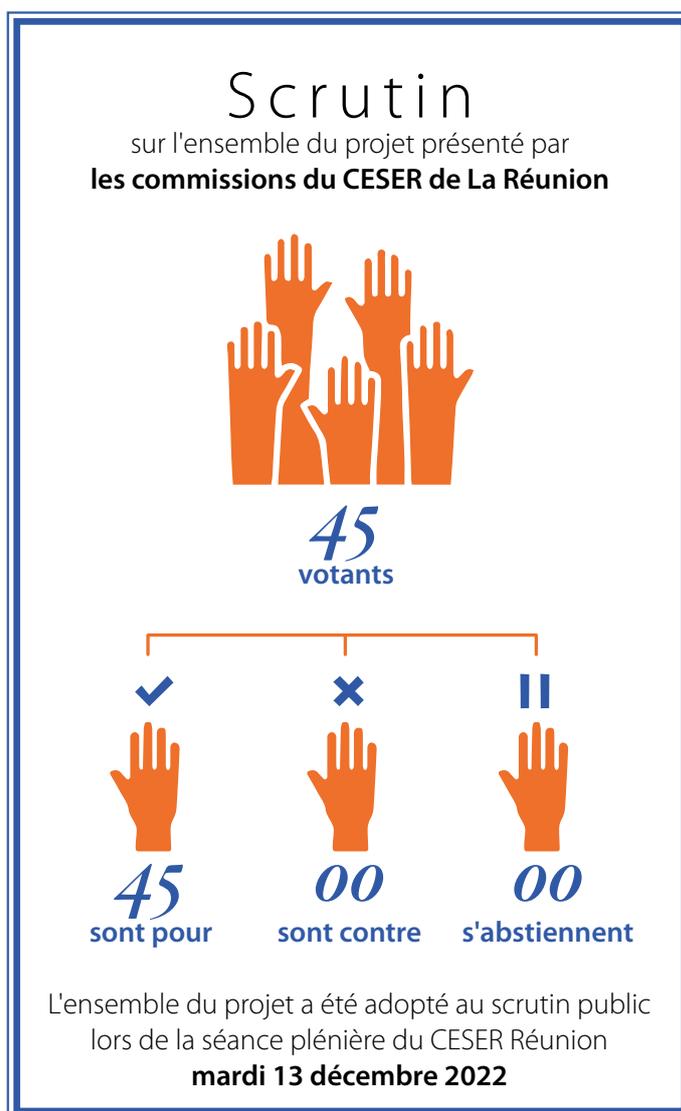
DÉCEMBRE 2022



avis adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

ONT PRIS PART AU VOTE :

M. Philippe ARNAUD-MARQUIER
M. Hugues ATCHY
M. Dominique AUDOUIN
M^{me} Jasmine BÉTON-MATAUT
M. Christophe BEYRONNEAU
M. Jacques BHUGON
M. Marcel BOLON
M. Marcelino BUREL
M^{me} Monique CAUMES
M^{me} Julie CHATEL
M. Érick CHAVRIACOUTY
M. Denis CHIDAINE
M^{me} Nicole CHON-NAM
M^{me} Karine DEFROMONT
M. Loïc DÉsirÉE
M^{me} Sylviane DIJOUX
M^{me} Patricia DOXIVILLE
M^{me} Catherine FRÉCAUT
M^{me} Chantal GRÉGOIRE
M. Fabrice HANNI
M^{me} Gina LAYEMAR
M. Jean-François LEBIHAN
M. Jean-Marie LE BOURVELLEC



M^{me} Sylvie LE MAIRE
M^{me} Céline LUCILLY
M. Karl MAILLOT
M^{me} Sandra MENUEL
M. Frédéric MIRANVILLE
M. Jean-Raymond MONDON
M. Rodolphe MONNERIE
M. Stéphane NICAISE
M. Pierrick OLLIVIER
M^{me} Aude PALANT-VERGOZ
M^{me} Cendrine PEIGNON
M^{me} Maryvonne QUENTEL
M^{me} Corine RAMOUNE
M. Cyrille RICKMOUNIE
M. Guillaume SELLIER
M. Patrick SERVEAUX
M^{me} Marie-Rose SÉVERIN
M. Joël SORRES
M. Laurent TURPIN
M. Dominique VIENNE
M. Frédéric VIENNE
M. Yves ZOOONES



La commission « finances et évaluation de l'action publique » prend acte de la décision modificative n°3 (D.M.3) au budget primitif du conseil régional de l'exercice 2022, qui vise essentiellement à amender certaines lignes de dépenses pour répondre à de nouveaux besoins, ainsi qu'à réajuster les recettes.

Concernant les dépenses en section d'investissement

Il s'agit de la mise en jeu de la garantie d'emprunt par la Société d'économie mixte anonyme de transport régional aérien (SÉMATRA) pour permettre la restructuration d'Air austral. Elles concernent essentiellement des virements de crédits en autorisation de programme (A.P.) entre les chapitres 905 « Aménagement des territoires et habitat » et 906 « Action économique » à hauteur de 15,32 M€, optimisant ainsi la gestion des budgets.

Concernant les dépenses en section de fonctionnement

Il s'agit :

- d'un ajustement des besoins d'autorisation d'engagement et de crédit de paiement (A.E. / C.P.) de +1,3 M€ pour le dispositif de la continuité territoriale ;
- du paiement des intérêts moratoires liée au chantier de la NRL1 (CP = + 8M€) ;
- une diminution des recettes du programme opérationnel européen (POE) aide à la mobilité 14-20 (- 10 M€) ;
- une augmentation des recettes fiscales encaissées (+ 5M €) sur l'octroi de mer régional passant de 130 M€ (avt. DM3) à 135 M€ (DM3).

Enfin, la commission note avec satisfaction le maintien du plan réunionnais d'investissement dans les compétences (PRIC) pour 2023, mais regrette de voir la non-utilisation des 14 M€ de ce plan. Il convient de rester vigilant sur le fléchage de ces fonds.

Directeur de la publication :

Dominique VIENNE.

Rédacteur, correcteur, graphiste et imprimeur :

CESER Île de La Réunion, décembre 2022, version 1.

Photographes et/ou illustrateurs

Pexels : Vitaliy MITROFANENKO (p. 1), Nikita GRISHIN (p. 4)

CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser-reunion.fr



S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.



Facebook LinkedIn Youtube



REGION REUNION

OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE